

*Ensemble... au lac des Pins Rouges*





Chers amoureux du lac des Pins Rouges,

Lors du sondage tenu à l'été 2013, les riverains ont mentionné être préoccupés par l'état des berges et de l'environnement, le civisme entre les riverains, la navigation et le bruit (provenant des chemins ou du lac). Grâce aux réponses obtenues, on peut aisément conclure que la majorité des riverains souhaite conserver la tranquillité sur et autour du lac.

Suite au sondage, un code d'éthique et de conduite a été élaboré. Le but de ce code est multiple :

- Prendre des mesures pour conserver et améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement
- Encadrer la pratique responsable et sécuritaire d'activités nautiques diversifiées
- Garder une atmosphère de bon voisinage et de respect mutuel entre les riverains et les utilisateurs du lac

**Un code d'éthique et de conduite n'a pas force de loi : chacun est libre d'y adhérer. Une façon efficace de préserver la qualité de vie sur et autour du lac est de s'assurer que vous-même, vos invités et locataires connaissent ces règles et les respectent. Toutefois, il est également bon de rappeler qu'il existe des règlements ayant force de loi tant au niveau municipal, provincial et fédéral qui concernent la protection de l'environnement et des berges, la navigation, les véhicules motorisés, le respect d'autrui, etc. et qu'il faut évidemment les respecter en tout temps. L'association vous encourage à consulter les autorités compétentes pour les détails.**

### *Environnement*

Afin de maintenir la qualité de l'eau de notre lac et de l'environnement autour, les comportements suivants sont encouragés :

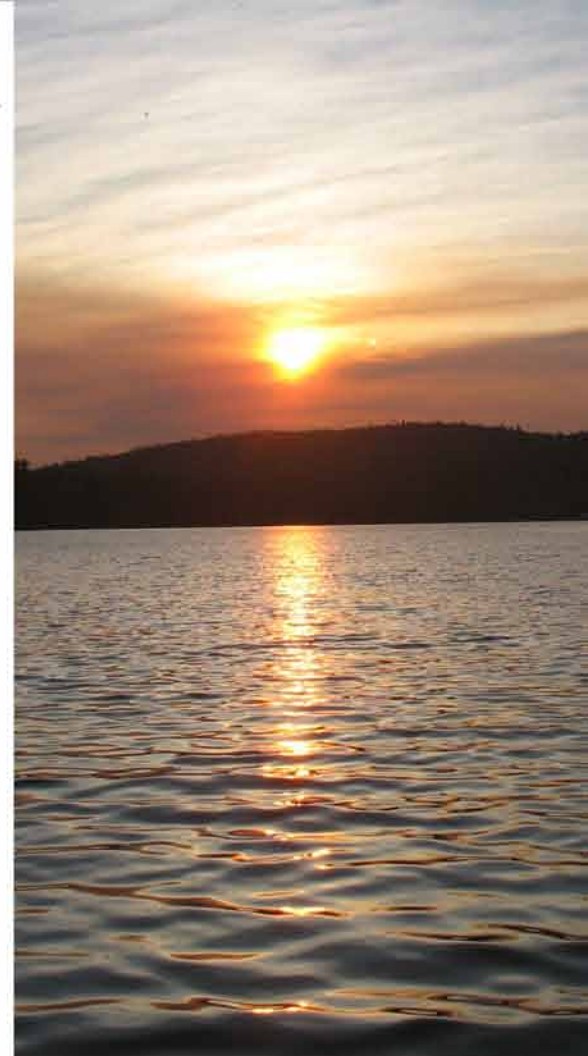
- Laisser la bande riveraine dans son état naturel, tel que recommandé par la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du Québec
- Ne pas déverser de sable sur la bande riveraine (création de plage artificielle)
- Déboiser seulement les espaces nécessaires à la construction de bâtiments
- Au besoin, reboiser la bande riveraine avec des espèces indigènes appropriées
- Favoriser l'installation de quais qui laissent circuler l'eau
- Utiliser des produits biodégradables et sans phosphate dans vos activités d'hygiène et ménagères
- Pratiquer des activités à faible impact sur l'environnement
- Laver les embarcations utilisées sur d'autres lacs avant de les mettre à l'eau sur le lac des Pins Rouges. Ne pas oublier de rincer les systèmes de refroidissement.
- Pour les embarcations à réservoir amovible, faire le plein d'essence loin du lac et de la rive
- Pour les embarcations à réservoir fixe, faire le plein au moment le plus calme de la journée
- Il est important de vérifier l'indice de risque de feu de forêt avant de faire un feu à ciel ouvert
- Ramassez ses déchets ou ceux laissés par d'autres en tout lieu (sur le lac, aux abords des chemins, en forêt, etc.)

### *Pêche*

Afin de préserver la qualité de la pêche, il est important de se conformer à la réglementation en vigueur. Entre autres, il est essentiel de posséder un permis de pêche et de respecter les périodes permises pour chaque espèce. La remise à l'eau est encouragée. Il est également interdit d'utiliser des appâts vivants (se référer à la réglementation en vigueur).

### *Systèmes de traitement des eaux usées*

Il est important de s'assurer que toute fosse septique et élément épurateur soit réglementaire et efficace. Il est recommandé de procéder à la vidange de toute fosse septique régulièrement, soit au moins à tous les deux ans pour les résidences permanentes, et à tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.





**Le respect de l'environnement et la tranquillité autour du lac sont des préoccupations constantes pour les riverains. Les vagues ont un impact non négligeable sur l'environnement : elles érodent les berges amenant dans l'eau les nutriments nourrissant les algues envahissantes (cyanobactéries, etc.), elles affectent l'écosystème et peuvent également endommager les équipements tels que les quais. De plus, les baigneurs et canotiers de toutes sortes (kayak, canot, pédalo, planche à voile, etc.) sont parfois confrontés à des situations de malaise ou même de danger lorsqu'il y a déplacement à haute vitesse.**

### *Embarcations motorisées*

En règle générale, les bateaux doivent circuler à des vitesses créant le minimum d'effets de vague, particulièrement à proximité de nageurs et d'autres bateaux. Pour des motifs de sécurité et de respect pour l'environnement, on recommande l'utilisation de moteurs électriques ou à 4 temps. Afin de respecter la quiétude des lieux, l'utilisation des motomarines est déconseillée. Rappelons également que tous les navigateurs doivent se conformer à la réglementation fédérale sur la sécurité nautique. Entre autres, les pilotes d'embarcations à moteur doivent posséder une carte de conducteur d'embarcation de plaisance.

Les embarcations motorisées sont celles qui possèdent le plus fort potentiel pour se livrer à des activités envahissantes sur le lac. Leurs pilotes doivent se comporter de façon à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et les autres usagers du lac. Voici quelques exemples de comportements responsables :

- Respecter l'obligation réglementaire de conduite prudente qui comprend, entre autres, les dispositions suivantes : en tout temps naviguer à une vitesse telle que le sillage et les remous ne produiront aucun effet néfaste sur les autres navires, le rivage, les quais, les quais flottants, les nageurs, etc.
- Éviter les poursuites, les acrobaties, les encerclements répétés, et effectuer des manœuvres visant à recroiser ses propres vagues ou les vagues produites par un autre bateau
- Éviter les manœuvres provoquant des fortes vagues et une augmentation du bruit
- Toujours conduire assis
- Toujours naviguer à une distance supérieure à 50 m (165 pieds) des berges afin de réduire l'impact sur l'environnement et de respecter l'intimité des riverains
- Les départs et arrivées doivent se faire à faible vitesse et de façon perpendiculaire à la rive
- La navigation motorisée effectuée après le coucher du soleil devrait être faite à basse vitesse





## ACTIVITÉS NAUTIQUES

---

### *Sports de traîne*

Considérant que la pratique des sports de traîne (wakeboard, tube, ski nautique, etc.) génère de grosses vagues, il est recommandé de respecter une distance d'au moins 100 mètres (330 pieds) de la rive afin de protéger les berges, préserver l'état des quais, la quiétude des riverains et des baigneurs. Ces activités devraient être pratiquées dans les zones d'eaux profondes et au milieu du lac.

### *Comment conjuguer les activités motorisées et non motorisées*

La majorité des usagers du lac choisissent de plein droit d'exercer une activité paisible, en accord avec la nature. Par souci de sécurité et conformément à la réglementation en vigueur, les nageurs et embarcations non motorisées ont priorité en tout temps et en tout lieu. Les embarcations motorisées doivent donc manœuvrer de façon à respecter cette priorité et éviter de s'orienter en direction d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée.

Les nageurs, pour leur part, doivent être bien visibles s'ils s'éloignent à une distance de 50 mètres (165 pieds) des berges. Dans une telle situation, ils se doivent d'avoir un fanion ou un ballon flottant de couleur vive. Quant aux embarcations motorisées, elles doivent conserver une distance minimale de 50 mètres (165 pieds) d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée, à moins d'y être invité. Cela s'applique également à la rencontre d'un animal sauvage.



### *Bruit et intimité des riverains*

Le civisme et la vie en commun commandent de respecter la quiétude de ses voisins. Le bruit se propage sur de longues distances à la surface de l'eau. Ainsi, il est recommandé d'agir de façon responsable relativement aux éléments suivants :

- Le bruit sur l'eau généré par les moteurs et les systèmes de son agressent les riverains s'ils dépassent le niveau normal d'une conversation
- Lors d'événements spéciaux un bruit plus élevé peut être toléré, n'oubliez pas d'en aviser vos voisins
- Éviter de déranger vos voisins après 23h00
- L'utilisation des VTT, des motos et des motoneiges génèrent du bruit et/ou de la poussière qui parfois altèrent la quiétude des lieux. Tous les véhicules motorisés doivent être équipés d'un silencieux réglementaire.
- Les propriétaires de chiens doivent garder leur animal sur leur terrain et veiller à ce qu'ils n'aboient pas
- Respecter en toutes saisons une zone raisonnable d'intimité pour les propriétaires.





## RESPECT D'AUTRUI

---

### *Véhicules motorisés terrestres*

La randonnée pédestre autour du lac des Pins Rouges est une activité prisée des villégiateurs. Le respect des limites de vitesse imposées par les autorités s'avère essentiel pour assurer la sécurité de tous.

Lorsqu'ils circulent sur le lac en hiver, les motoneigistes doivent rester vigilants. Nombre de randonneurs à ski, en raquettes ou à pied déambulent sur le lac.

### *Pollution lumineuse*

Le soir et la nuit, la lumière en provenance de sources artificielles peut être inconfortable pour les résidents et vacanciers. En effet, elle peut non seulement éblouir les gens mais aussi les empêcher de jouir pleinement de la quiétude des lieux, comme de profiter pleinement de la vue du ciel étoilé. Selon le ministère de l'environnement, voici quelques mesures qui aident à diminuer la pollution lumineuse :

- Utiliser des lampes au sodium à basse ou à haute pression, qui produisent une lumière jusqu'à 4 fois plus respectueuse de la noirceur du ciel (en prime, ces lampes dépensent moins d'énergie et donc coûtent moins cher à utiliser)
- Utiliser seulement la quantité de lumière qui suffit aux besoins du lieu et de l'heure
- Installer des systèmes de contrôle (minuteries, gradateurs, déclencheurs automatiques) pour éclairer uniquement lorsque c'est vraiment nécessaire
- Employer des luminaires munis de réflecteurs efficaces qui orientent la lumière uniquement vers le bas







*Association des riverains du lac des Pins Rouges*

*arldpr@hotmail.com*